

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 COURSE SUR PRAIRIE



Moto-Club : C3353 - MOTO CLUB FIACOIS

E-Mail : [mcfiacois81@gmail.com](mailto:mcfiacois81@gmail.com)

Téléphone : 06 77 10 00 86

Organisateur technique : 186289 - M CAZELLES NICOLAS

N° d'épreuve FFM : 153

Date : 16-17 septembre 2023

Lieu : Fiac (81)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2023 est disponible sur [www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/](http://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/)

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course	263052 - M ROUCARIES GERARD	Désignation LMOC
Président du jury	039460 - M BLANC JEAN-PAUL	Désignation LMOC
Membre du jury	103417 - M TERRASSON JOEL	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable	215067 - M BOY DANIEL	Désignation LMOC
Commissaire technique	049483 - M LASSAGNE PATRICK	Désignation LMOC
Commissaire technique	020979 - M RIZON ALAIN	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE	Désignation LMOC
Chronométreur	282194 - Mme FONTANIER DELPHINE	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs	002797 - Mme BALEUR PAULETTE	Désignation LMOC

### ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr)

CATEGORIE	DESCRIPTION
<b>Championnat Occitanie prairie +125 (3)</b> 48€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition) Cylindrée----- Dès 144cc
<b>Championnat Occitanie prairie 125 (2)</b> 48€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (licence compétition) Cylindrée----- 125cc 2T
<b>Championnat Occitanie prairie 85</b> 48€ hors majoration	Age ----- 9 ans à 14 ans (15 ans pour les filles) au 01/01/2023 (licence compétition / LJ*) Cylindrée----- 85cc
<b>Championnat Occitanie prairie 65-50</b> 35€ hors majoration	Age ----- 7 ans mini à 10 ans au 01/01/2023 (licence compétition / LJ*) Cylindrée----- 50cc (-7 ans) ou 65cc (à partir de 7 ans)
<b>Championnat Occitanie moto ancienne</b> 48€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition / LJ*) Cylindrée----- Dès 125cc
<b>Championnat Occitanie quad cross prairie</b> 48€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition / LJ*) Cylindrée----- de 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
<b>Coupe du club</b> 48€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (licence compétition / LJ*) Cylindrée----- Dès 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maxi)
<b>Open LJ et hors LMOC</b> 48€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (licence compétition / LJ*) Cylindrée----- Dès 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maxi)

\*Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/> puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur engage-sports. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.



**ARTICLE 4 | CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- NON  OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- Sa licence FFM de la saison en cours ;
- Son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RECLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

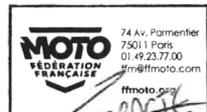
**ARTICLE 6 | MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical -----	Docteur Christiane Muratet	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Nombre de secouristes -----	6	Temps de trajet (en min)-----	10 min
Hôpital le plus proche -----	Lavaur (81)		

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

Nom du site -----	Prairie En Gary		
Adresse -----	En Gary, 81500 Fiac		
Longueur du circuit -----	1 200 m	Largueur minimale-----	4 m
Largeur de la grille de départ-----	30 m	Longueur de la ligne droite de départ-----	60 m
Nombre de commissaires de piste-----	6 OCP		
Capacité moto-----	43 aux essais		36 en manche
Capacité quad -----	28 aux essais		24 en manche

- *Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.*
- *En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.*

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 26/07/23	Date : 27.07.2023	Date : 28/07/2023
		Numéro : 23/0724
 <p><b>MOTO CLUB FIACOIS</b> 16, En Cazarel 81500 Fiac 06 77 10 00 86 mcfiacois81@gmail.com SIRET 810 830 901 00015</p>	 <p><i>ALRIC</i></p>	 <p>74 Av. Parmentier 75011 Paris 01 49 23 77 00 fm@ffmoto.com ffmoto.org</p> <p><i>KERSTARCKE</i></p>

### HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

#### Vendredi 15 septembre 2023

17h00 – 20h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

#### Samedi 16 septembre 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h00	Contrôles administratifs & techniques		
8h00		Briefing Commissaires de piste		
8h30	8h50	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Coupe du club	20'
8h55	9h15	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie vintage / classic	20'
9h20	9h40	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie évo & proto / super évo	20'
9h45	10h05	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Open LJ et hors LMOC	20'
10h10	10h30	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie 85	20'
10h35	10h45	Essais libres	Championnat Occitanie Prairie 65-50	10'
10h45	11h05	Pause		
11h05	11h15	Manche 1	Coupe du club	8' + 1T
11h20	11h30	Manche 1	Championnat Occitanie vintage / classic	8' + 1T
11h35	11h45	Manche 1	Championnat Occitanie évo & proto / super évo	8' + 1T
11h50	12h00	Manche 1	Open LJ et hors LMOC	8' + 1T
12h05	12h15	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 85	8' + 1T
12h20	12h30	Essais chronométrés	Championnat Occitanie Prairie 65-50	10'
12h30	14h00	Pause		
14h00	14h10	Manche 2	Coupe du club	8' + 1T
14h15	14h25	Manche 2	Championnat Occitanie vintage / classic	8' + 1T
14h30	14h40	Manche 2	Championnat Occitanie évo & proto / super évo	8' + 1T
14h45	14h55	Manche 2	Open LJ et hors LMOC	8' + 1T
15h00	15h10	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 85	8' + 1T
15h15	15h25	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 65-50	8' + 1T
15h25	15h55	Pause		
15h55	16h05	Manche 3	Coupe du club	8' + 1T
16h10	16h20	Manche 3	Championnat Occitanie vintage / classic	8' + 1T
16h25	16h35	Manche 3	Championnat Occitanie évo & proto / super évo	8' + 1T
16h40	16h50	Manche 3	Open LJ et hors LMOC	8' + 1T
16h55	17h05	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 85	8' + 1T
17h10	17h20	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 65-50	8' + 1T
17h25		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la manifestation		

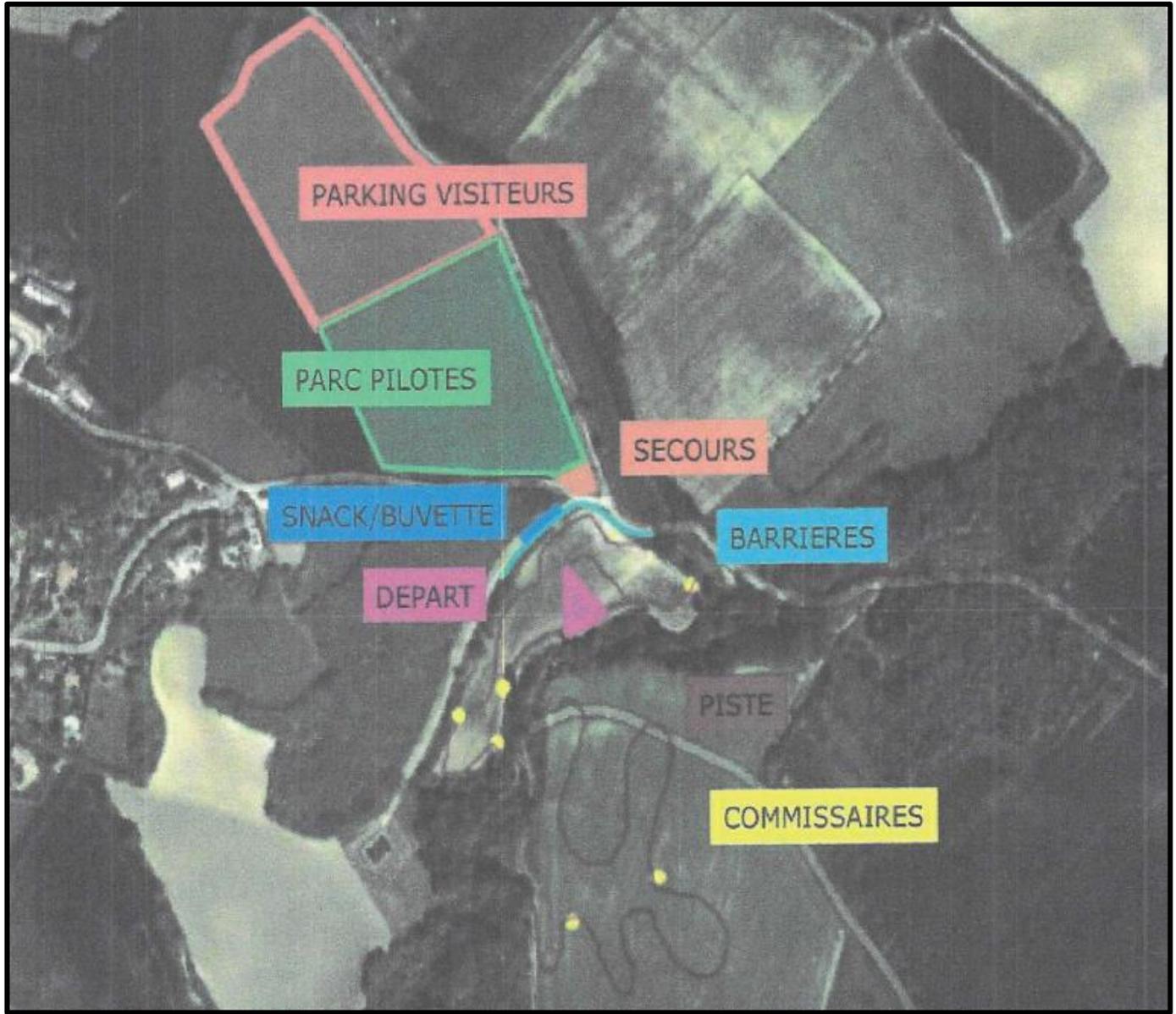
### Samedi 16 septembre 2023

17h00 – 20h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

### Dimanche 17 septembre 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h00	Contrôles administratifs & techniques		
8h00		Briefing Commissaires de piste		
8h30	8h50	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie prairie +125 (A)	20'
8h55	9h15	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie prairie +125 (B)	20'
9h20	9h40	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie prairie +125 (C)	20'
9h45	10h05	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat occitanie prairie 125 (A)	20'
10h10	10h30	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat occitanie prairie 125 (B)	20'
10h35	10h55	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie quad cross prairie	20'
10h55	11h15	Pause		
11h15	11h25	Manche 1	Championnat Occitanie prairie +125 (3)	8' + 1T
11h30	11h40	Manche 1	Championnat Occitanie prairie +125 (2)	8' + 1T
11h45	11h55	Manche 1	Championnat Occitanie prairie +125 (1)	8' + 1T
12h00	12h10	Manche 1	Championnat occitanie prairie 125 (2)	8' + 1T
12h15	12h25	Manche 1	Championnat occitanie prairie 125 (1)	8' + 1T
12h30	12h40	Manche 1	Championnat Occitanie quad cross prairie	8' + 1T
12h40	14h00	Pause		
14h00	14h10	Manche 2	Championnat Occitanie prairie +125 (3)	8' + 1T
14h15	14h25	Manche 2	Championnat Occitanie prairie +125 (2)	8' + 1T
14h30	14h40	Manche 2	Championnat Occitanie prairie +125 (1)	8' + 1T
14h45	14h55	Manche 2	Championnat occitanie prairie 125 (2)	8' + 1T
15h00	15h10	Manche 2	Championnat occitanie prairie 125 (1)	8' + 1T
15h15	15h25	Manche 2	Championnat Occitanie quad cross prairie	8' + 1T
15h25	15h55	Pause		
15h55	16h05	Manche 3	Championnat Occitanie prairie +125 (3)	8' + 1T
16h10	16h20	Manche 3	Championnat Occitanie prairie +125 (2)	8' + 1T
16h25	16h35	Manche 3	Championnat Occitanie prairie +125 (1)	8' + 1T
16h40	16h50	Manche 3	Championnat occitanie prairie 125 (2)	8' + 1T
16h55	17h05	Manche 3	Championnat occitanie prairie 125 (1)	8' + 1T
17h10	17h20	Manche 3	Championnat Occitanie quad cross prairie	8' + 1T
17h25		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la manifestation		





SITUATION GEOGRAPHIQUE



**ATTESTATION D'ASSURANCE (1/2)**



**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de  
manifestations motos ou de quads**  
(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460)  
dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB FIACOIS**  
**16 EN CAZAREL**  
**81500 FIAC**

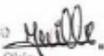
a souscrit, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L.331-10, D.321-1 à D.321-5,  
R.331-30, A331-17, A. 331-20 et A.331-32 du Code du sport, le contrat d'assurances  
n°11144407604 qui garantit sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation  
dénommée **COURSE SUR PRAIRIE DE FIAC** se déroulant à **FIAC** du **15/09/2023** au  
**17/09/2023**.

Cette attestation est valable du **15/09/2023** à **06H00** au **17/09/2023** à **22H00**, sous réserve du  
paiement des cotisations et des possibilités de suspension ou de résiliation au cours de la période  
d'assurance pour les cas prévus par le Code des assurances ou par le contrat.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait  
engager AXA France IARD au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Strasbourg , le 24/07/2023

Pour la société,

AXA France   
26/28 Avenue du Rhin  
67100 STRASBOURG  
Tél. : 03 88 44 60 00



Version juin 2020

1



### ATTESTATION D'ASSURANCE (2/2)

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel garanti</i>	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel garanti</i>	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	500 000€	Néant
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.

